



Groupement de commandes GAZ et bientôt : ELECTRICITE



L'appel d'offres passé pour le groupement de commandes gaz a été attribué le 25 novembre dernier. **GDF-SUEZ** sera le nouveau fournisseur pour tous les membres du groupement.

Au 15 décembre 2014, le groupement se compose de :
48 membres (Communes et Communautés de Communes)
217 sites de consommation

GDF SUEZ

Bien que le marché fût lancé assez tardivement, nous sommes heureusement tombés dans une bonne période. Le prix du gaz baisse depuis quelques semaines grâce au stockage de quantités importantes.

GDF SUEZ a fait une offre défiant toute concurrence : **0,0318 € /kWh**. Ce qui représente une baisse de 30 à 70 % du prix de la molécule : une économie non négligeable !

Avec la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) régulés par les pouvoirs publics, l'abonnement n'est, quant à lui, plus sujet à la péréquation. Il devient libre et est fonction du lieu, du site et de sa consommation. Il a ainsi été parfois multiplié par 4 ! Nous avons été très surpris du montant de ces abonnements, nous ne pensions pas qu'il exploserait ainsi !

Malgré ce point négatif, dans lequel le SIEM ne peut influencer, **l'ensemble des membres font une économie moyenne de 17 %** Hors Toutes Taxes de la facture (abonnement et consommation uniquement, les taxes restent inchangées).

Certains membres font même une économie de presque 30 % !

Il est à noter, qu'avec la création de ce groupement, près de 90 000 € d'économies d'échelle ont été réalisées pour la parution d'un seul marché.

Après ces résultats encourageants, nous sommes très satisfaits de ce groupement de commandes.

Nous remercions l'ensemble des membres, élus et agents, pour leur collaboration.



Nous repartons donc dans une nouvelle aventure, avec votre participation évidemment : **le montage d'un groupement de commandes pour la fourniture de l'électricité.**

Nous savons d'ores et déjà que les gains seront beaucoup moins importants : de l'ordre de 5 à 6 %. Le prix ne se décompose pas de la même façon que celui du gaz, la marge de négociation est beaucoup plus faible. Cependant, sur le même principe que le précédent groupement : « Ensemble on est bien plus fort » !

Vous avez donc jusqu'au 28 février 2015 pour vous faire connaître !

Pour cela, vous pouvez compléter le coupon-réponse en téléchargement sur notre site internet ou nous contacter directement.

Edito du Président

Une année se termine et déjà les idées et les projets se bousculent à l'horizon. 2014 fut chargée et 2015 s'annonce aussi remplie.

Travaux sur le réseau électrique, adhésion de nouvelles communes à la compétence Éclairage Public, traitement des DT - DICT, contrôle de la mission de service public d'électricité et de gaz, suivi et accompagnement des membres des groupements d'achats d'énergies ... et ce n'est pas tout !

Les concertations avec l'intercommunalité marnaise sur l'Aménagement Numérique du territoire, aboutiront au montage du projet de financement départemental dès le début de l'année.

2015 sera sans doute une année difficile pour les syndicats d'électricité de France. Les lois actuellement discutées au Sénat et à l'Assemblée sont menaçantes. Merci à tous pour votre soutien et merci de nous accorder votre confiance.

Sur cette note un peu sombre, je vous souhaite néanmoins à tous de joyeuses fêtes de fin d'année. C'est avec plaisir que j'espère vous retrouver en 2015.

Bonne lecture...

Pascal DESAUTELS



Cette année encore fut une année bien remplie. Les deux nouvelles compétences lancées au 1^{er} janvier 2014 : l'**Éclairage Public** (EP) et l'**Aménagement Numérique** se sont mises en place.

→ **57 communes** ont transféré la compétence EP en choisissant l'**option 1** (entretien et investissement). Les entreprises titulaires du marché de maintenance interviennent dans les 24 à 48 heures après le signalement au syndicat des dysfonctionnements sur le réseau d'éclairage. **24 communes** ont préféré l'**option 2** (investissement) et **51 conventions DT-DICT*** (réponses aux DT-DICT à la place de la Collectivité) ont été signées. 26 consultations pour les travaux neufs ont été lancées pour un montant de 750 000 € environ ce qui représente un investissement de 185 000 € pour le SIEM.

En 2015, déjà 93 communes supplémentaires nous rejoindront pour les différentes options.

→ Après un début d'année fait de préparations et de réglages tant technique et administratif que financier, les premières rencontres avec les Communautés de Communes marnaises ont pu débuter dès le mois de mai. **Les premières concertations se sont enchaînées dès le début de l'été.** Elles sont encore en cours aujourd'hui. L'Aménagement Numérique du Territoire marnais est un **sujet sensible et complexe** composé d'enjeux sur le long terme et qu'il convient d'éclaircir auprès de l'ensemble des élus du département. Beaucoup d'Intercommunalités sont enthousiastes, d'autres sont plus dans la réserve compte-tenu des investissements conséquents qui en découleront.

→ 2014 fut l'année du **renouvellement des organes délibérants**. Après les élections municipales de mars, les nouveaux Conseils Municipaux et Communautaires ont élu leur(s) délégué(s) syndical(aux). Réunis entre le 5 et le 9 mai dernier dans les 16 Commissions Locales d'Énergies (CLE), l'ensemble des délégués ont pu choisir leurs 49 représentants au Comité Syndical de notre structure départementale. Le 16 mai, les nouveaux membres du Comité se sont réunis pour la première fois et **Mr Pascal DESAUTELS a été réélu à la Présidence du SIEM.**

→ **En 2014, le SIEM a poursuivi son assistance auprès de ses adhérents :**

- Mise en place du portail de valorisation des **Certificats d'Économies d'Énergies** (CEE) sur le site du syndicat ;
- Création d'un **groupement de commandes GAZ** suite à la disparition dès 2015 des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) du Gaz ;
- Dernièrement, l'insertion sur le site internet du SIEM du **comparateur d'offres d'énergies** à destination des particuliers et des professionnels.

* DT : Déclaration de Travaux / DICT : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux



Vous avez reçu récemment par mail, la lettre ouverte envoyée à Manuel VALLS, Premier Ministre.

Soucieux du devenir du SIEM, mis en danger par un amendement du projet de loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et soutenu par certains sénateurs qui souhaitent l'intégration de l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité au sein des Conseils Généraux, nous vous avons fait part de nos interrogations et de nos craintes.

Grâce au travail effectué depuis la création du Syndicat et surtout depuis plus d'une dizaine d'années, le réseau électrique marnais est l'un des plus sûrs de France. Son appui technique et financier est essentiel au développement et à la modernisation du réseau de distribution électrique.

Notre syndicat, regroupant toutes les communes du Département de la Marne, est devenu, au fil des années, un acteur et un collaborateur important des Collectivités Locales Marnaises. Nous assurons de nombreux services pour nos adhérents (Éclairage Public, Aménagement Numérique, Groupements d'achats d'énergies...), nous nous efforçons d'être le plus disponibles et à l'écoute de leurs besoins.

Merci à nos adhérents qui nous soutiennent et qui ont déjà fait remonter nos craintes auprès de l'Association des Maires de France.

Nous espérons demeurer un soutien incontestable pour nos membres aussi longtemps que possible. Tant que nous serons là, vous pourrez toujours compter sur les compétences du SIEM pour vous aider du mieux que possible.



Nouvelles brèves...

☀ Le prix de l'électricité d'origine nucléaire acheté à EDF par les fournisseurs alternatifs n'augmentera pas et restera à 42 €/ MWh pour le début de l'année 2015. Suite à l'annonce du Ministère de l'Énergie et de l'Économie du 4 novembre dernier, la réévaluation du prix de l'ARENH est reportée au 1er juillet 2015.

☀ **Taxe sur l'Électricité**
Pour 2015, les taux maximums sont fixés par arrêté comme suit :

Taux Communal : 8,5

Taux Départemental : 4,5

Le SIEM a fixé son taux pour 2015 à 6,15 pour les communes rurales dont il perçoit, à leur place, cette taxe.

☀ Une Commission d'enquête sur les coûts de l'électricité, composée de députés, a été lancée le 1er octobre dernier. Ils sont chargés d'étudier notamment une possible réforme de la CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité). Leurs travaux devraient s'achever au plus tard fin mars 2015.

Affaire à suivre...

☀ Monsieur Pascal DESAUTELS, Président du SIEM, a été élu membre du Conseil d'Administration de la FNCCR (Fédération des Collectivités Concédantes et Régies), le 22 novembre dernier.

☺ Tarifs du Gaz :

Novembre : + 2, 3 %

Décembre : - 0, 79 %

Tendance de l'année :
+ 2, 1 %



Débat d'Orientations Budgétaires

Réuni le 12 décembre dernier, le Comité Syndical a approuvé les orientations budgétaires suivantes pour l'année à venir :

Recettes

Dépenses

Budget Général 2015			
Taxe sur l'électricité	4 305 000 €	Travaux sur le réseau	8 460 000 €
Redevances	4 800 000 €	Priorité aux travaux subventionnables et ceux coordonnés avec de la rénovation de voirie	
Subventions :			
Aides du FACE	720 000 €	Mise en conformité avec la législation	2 000 000 €
Part Couvert par le Tarif (PCT)	295 000 €	Contrôle des ouvrages, géo référencement des canalisations construites, retraitement des déchets amiante dans les revêtements des routes.	
ERDF Article 8	340 000 €		
Budget Annexe Éclairage Public			
Fonds de concours Travaux Neufs	1 855 980 €	Travaux Neufs	2 474 640 €
Cotisations des adhérents	238 437 €	Interventions maintenance	190 332 €
Part de la R2 (Sub du Budget Général)	619 910 €	Géo référencement des ouvrages	48 105 €
Budget Annexe Aménagement Numérique			
Cotisations des adhérents		Etudes FTTH - FTO (Fiber to the Home - Fiber to the Office) (Fibre jusqu'à la Maison et jusqu'aux entreprises)	

Ces éléments seront pris en compte pour la réalisation du Budget qui sera présenté au Comité Syndical lors de son Assemblée Générale courant février.



Bornes de charges

Lors de ce dernier Comité Syndical du 12 décembre, les membres ont choisi de démarrer un nouveau projet au travers du développement de la compétence « **Bornes de Charges** ».

Afin de favoriser le déploiement des véhicules électriques ou hybrides électriques au sein des Collectivités Marnaises, le SIEM propose à l'ensemble de ses adhérents : Communes ET Communautés de Communes, de les aider financièrement dans **l'installation de bornes de charges pour une utilisation en interne**. Ces bornes seront situées sur le domaine privé des Collectivités à l'usage des véhicules des services techniques par exemple.

Les aides du SIEM ont été fixées ainsi :

- Financement de **50 % du montant HT** dans la limite de 7 000 € HT pour la **1ère prise** ;
- Financement de **30 % du montant HT** dans la limite de 7 000 € HT pour la **2ème prise**.

Un appel à projets sera réalisé dans les meilleurs délais pour un budget global de 35 000 € en 2015.

Ce qui représente la mise en place d'une dizaine de bornes de charges cofinancées dans la limite de 2 par Collectivité.

Les demandes arrivées fin 2014 seront prises en considération dans cet appel à projets.



Comparateur d'offres d'énergies

D'ici la fin du mois de décembre, vous pourrez profiter, via notre site internet, d'un **comparateur d'offres d'énergies gratuit**, mis en place à l'initiative du Médiateur de l'Énergie.

Destiné aussi bien aux professionnels qu'aux particuliers, cet outil permet la comparaison de son offre d'énergie actuelle avec toutes celles disponibles sur le marché et proposées par les autres fournisseurs. Ainsi, il est plus aisé de **choisir l'offre la moins coûteuse**.

Le changement de fournisseur implique le passage à une offre de marché non régulée par les pouvoirs publics.



Question sur : Le Médiateur de l'Énergie

Le médiateur de l'Énergie est une autorité administrative indépendante.

Il a pour missions :

- de recommander des solutions aux litiges entre le consommateur ou son représentant (association, avocat...) et les fournisseurs ou distributeurs d'énergies ;
- d'informer les consommateurs sur leurs droits via le site www.energie-info.fr





Valorisez vos travaux de rénovation énergétique par l'obtention de Certificats d'Économies d'Énergies.

Rendez-vous sur :

www.siem51.fr

Certificats d'Économies d'Énergies



A partir du 1er janvier 2015, la **3ème période des Certificats d'Économies d'Énergies** (CEE) débutera. L'objectif de cette période de 3 ans a doublé par rapport à la précédente pour atteindre des économies d'énergies de 700 TWh cumac*.

De nouvelles opérations devraient être standardisées et intégrées aux précédentes fiches d'opérations. 89 opérations correspondant à 11 fiches ont d'ores et déjà été révisées. Elles représentent près de 90 % des CEE. 55 fiches supplémentaires devraient paraître en février prochain.

Pour le moment, aucun arrêté de la part du Gouvernement, concernant cette période, n'a été pris. Les agents du Ministère de l'Énergie ont assuré qu'il serait publié avant le 31 décembre 2014.

Avec la **plateforme de valorisation des CEE** mise en ligne sur le **site internet du SIEM**, les Collectivités marnaises ont la possibilité de recevoir une prime grâce aux travaux de rénovation énergétique qu'elles réalisent.

Vous pouvez vous inscrire pour une **e-formation** (formation à distance) afin d'appréhender au mieux les CEE et l'utilisation de la plateforme.

La prochaine session aura lieu le 13 février 2015

* quantité d'énergie économisée et actualisée. Cela correspond à l'énergie qui aurait été consommée si les actions n'avaient pas été réalisées.

GDF SUEZ : obligation de diffusion des données personnelles



Suite à la décision de l'Autorité de la Concurrence obligeant le fournisseur historique de Gaz GDF-Suez à **diffuser les données de consommation de ses clients aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV)**, les fournisseurs alternatifs pourront plus facilement démarcher ces abonnés. N'ayez crainte : courriers, téléphone, démarchage à domicile, tous les moyens sont bons pour gagner quelques clients supplémentaires !

Que vous soyez professionnels ou particuliers, vous pouvez refuser la diffusion de vos données personnelles de consommation. Vous avez peut-être déjà reçu - ou allez recevoir - un courrier dans lequel le fournisseur vous indique qu'il va transmettre des informations vous concernant à ses concurrents : noms et prénoms, adresses de facturation et de consommations, numéros de téléphone, consommations annuelles ...

GDF-SUEZ doit ainsi fournir aux autres fournisseurs de gaz, avant le 15 janvier prochain, les données des 7,2 millions de consommateurs abonnés aux Tarifs Réglementés de Vente. Vous avez donc la possibilité de refuser la transmission de vos données personnelles en renvoyant, dans les 30 jours, le coupon réponse joint au courrier.

Refuser de transmettre ses données personnelles est une chose mais cela ne doit pas vous empêcher de passer, de votre propre gré, à une offre de marché. Si cela vous permet de faire quelques économies sur vos factures de gaz et même d'électricité, c'est toujours bon à prendre. N'hésitez pas à vous rendre sur le site du SIEM pour utiliser le comparateur d'offres d'énergies dès qu'il sera mis en ligne ou rendez-vous directement sur le site

www.energie-info.fr

Vous avez une question ?
Besoin d'un conseil ?
Un litige avec un fournisseur ou un distributeur
d'électricité ou de gaz naturel ?

Une solution...

**LE MÉDIATEUR
NATIONAL
DE L'ÉNERGIE**

N°Vert 0 800 112 212
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
energie-mediateur.fr

**Le médiateur
national
de l'énergie**
Informer, conseiller, protéger

**Le Directeur du SIEM,
ainsi que ses agents vous souhaitent de
joyeuses fêtes de fin d'année.**

**Présente à vos côtés tout au long de l'année,
l'équipe du syndicat se fera un plaisir de
vous retrouver en 2015...**